

1. Dois-je payer pour m'identifier ?

Non, l'identification est totalement gratuite. Si vous vous identifiez au moyen d'une recharge, le montant de recharge s'ajoutera au crédit de votre carte prépayée.

2. Que faire en cas de changement de propriétaire ?

Vous êtes responsable de l'utilisation de la carte pour laquelle vous vous êtes identifié.

Si la carte change de propriétaire, le nouveau propriétaire doit identifier la carte à son nom. Cette démarche n'est cependant pas nécessaire si la cession s'effectue vers un membre de votre famille pour lequel vous vous portez garant (parent, grand-parent, enfant, petit-enfant, frère ou sœur, compagnon légal ou personne dont vous êtes le tuteur).

L'identification est liée à votre numéro d'appel. Donc si vous changez de carte SIM tout en restant chez Proximus, vous ne devez pas vous identifier de nouveau.

Cependant si vous souhaitez changer vos données d'identification, rendez-vous sur www.proximus.be/identifier pour recommencer la procédure d'identification.

3. Quelqu'un d'autre peut-il identifier ma carte ? Et si oui, à quelle condition ?

Tous les propriétaires de carte Pay&Go peuvent se faire identifier par un membre de leur famille (parent, grand-parent, enfant, petit-enfant, frère ou sœur).

Les mineurs peuvent également s'identifier eux-mêmes (attention la Kids-ID n'est pas acceptée dans les Proximus Centers) ou demander à un membre de leur famille (parent, grand-parent, frère ou sœur) de le faire pour eux. Rendez-vous sur www.proximus.be/identifier ou directement dans un Proximus center.

4. Comment est-ce que je peux vérifier si ma carte est identifiée ?

Pour vérifier si la carte est identifiée, rendez-vous sur votre compte MyProximus auquel la carte Pay&Go est associée. Vous n'avez pas encore créé de compte MyProximus pour cette carte ? Créez-en un très facilement sur [notre site](#).

5. Je n'utilise plus ma carte ou ma carte est volée, dois-je supprimer l'identification ?

Oui, vous devez le faire dans les 24 heures car si vous ne supprimez pas l'identification, vous restez responsable de la carte. Rendez-vous dans un Proximus Center ou contactez-nous au 0800 33 800. Ceci vaut aussi dans le cas où vous ne souhaitez plus être responsable du numéro prépayé pour lequel vous vous étiez porté garant(e).

6. Que fait Proximus avec mes données ?

Si vous avez marqué votre accord, les données d'identification de votre carte prépayée (nom, prénom, date de naissance, adresse, adresse e-mail) seront reprises dans la base de données clients de Proximus à des fins de gestion de la clientèle et pour vous informer sur les services et promotions de Proximus. Si vous n'êtes plus d'accord avec cette utilisation de vos données par Proximus, vous devez vous identifier de nouveau et adapter votre choix. Pour de plus amples informations, lisez également la politique de Proximus en matière de protection de la vie privée.

7. Mes données d'identification ne sont pas/plus correctes. Comment puis-je les modifier ?

Si les données d'identification de votre carte ne sont pas/plus correctes, rendez-vous sur www.proximus.be/identifier et recommencez la procédure d'identification.